

Un tel service cesserait si l'on refusait ces crédits, et ce serait certes impensable dans un Parlement qui tient à se bien renseigner, à faire preuve d'objectivité et à être constructif dans ses débats et ses délibérations. Je ne crois donc vraiment pas qu'on envisagerait sérieusement de refuser à cet organisme les fonds dont il a besoin pour s'acquitter de ses fonctions vraiment très essentielles.

J'aimerais à ce sujet soulever un point qu'ignorent peut-être les députés. Lorsque nous parlons d'un budget global pour Information Canada qui dépasse les 11 millions de dollars, il faudrait se rappeler que grâce à la distribution et la vente des publications du gouvernement, certains frais sont recouverts. Les plus récentes statistiques dont je dispose révèlent qu'au cours de la dernière année financière, le recouvrement de fonds par la vente de publications s'est élevé à 4 millions de dollars. Il s'agit là de fonds recouverts par la vente de publications du gouvernement qui vont directement dans le Fonds du revenu consolidé au lieu de figurer comme poste de compensation dans les crédits. Il y aurait lieu pour les députés d'en tenir compte. On ouvre actuellement des librairies et leur nombre est passé de 5 à 55. D'ici quelque temps, ce nombre s'élèvera à près de 150, et des demandes urgentes ne cessent de nous parvenir. Par conséquent, par suite d'une commercialisation beaucoup plus dynamique, les rentrées provenant de la vente des publications gouvernementales s'élèveront de façon substantielle à plus de 4 millions de dollars.

Il reste un ou deux autres points que j'aimerais aborder brièvement, monsieur l'Orateur. Information Canada comporte également une division des expositions qui s'occupe de quelque 600 projets par année, dont 150 expositions au Canada et à l'étranger, au coût de 6.8 millions de dollars. Elle obtient un remboursement complet des coûts auprès des ministères et des organismes concernés. Et comme on a adressé des critiques à Information Canada, j'aimerais souligner que cet organisme a reçu de nombreux prix pour ses expositions.

Je me permets également de souligner une autre fonction dont s'est chargé Information Canada, le programme de diffusion du symbole fédéral, que les députés doivent connaître. Je suis persuadé qu'ils ont déjà vu ce symbole constitué par une bande verticale suivie d'une feuille d'érable qui identifie tous les ministères fédéraux. Il apparaît sur les camions, sur le papier à lettres et le reste, et devient de plus en plus familier dans toutes les villes du pays. J'estime que ce programme poursuit un objectif très utile dans un pays comme le nôtre, car il marque une présence fédérale d'un bout à l'autre du Canada qui, comme nous le savons, connaît des problèmes régionaux.

Bref, j'espère que la Chambre consentira à renouveler le mandat d'Information Canada en songeant aux fonctions très utiles et nécessaires dont elle a hérité de divers ministères antérieurs à sa création, de même qu'à ses fonctions nouvelles également très utiles qu'elle est prête à remplir.

● (2110)

J'aimerais répondre très brièvement à une ou deux des questions qu'on a posées au sujet de la location de locaux à Montréal. Permettez-moi de donner quelques précisions. Le taux de location payé par Information Canada à Mont-

### Prévisions budgétaires

réal était de \$21.40 brut, le pied carré et non pas de \$25. Le taux de base ayant été fixé à \$20.24 le pied carré, on a fait des travaux de réfection qui ont donné 2,000 pieds carrés de superficie supplémentaire, ces travaux comportant un entresol. Le coût brut a donc été réduit à \$21.40. Cela se comparait très favorablement avec celui d'autres locaux avoisinants, tels ceux de la Place Ville Marie à \$21 ou \$22 et du Marine Building au 1023 de la rue Sainte-Catherine à \$32.85. Bien que le coût, comparativement à ceux des emplacements comparables dans le voisinage, soit certes justifié, je pourrais avancer d'autres arguments tels celui de la circulation et . . .

**M. l'Orateur suppléant (M. Laniel):** A l'ordre, je vous prie.

**M. MacInnis (Cape Breton-East Richmond):** Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège.

**M. l'Orateur suppléant (M. Laniel):** Si le député souhaite poser une question, je dois le prévenir qu'il lui faut obtenir le consentement unanime des députés pour ce faire.

**M. MacInnis (Cape Breton-East Richmond):** Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur, bien que je n'aie pas l'intention d'empiéter sur le temps de parole de l'orateur suivant. Le ministre vient de dire que tous les députés comptent sur Information Canada. Je veux lui signaler qu'il y a eu une seule communication entre Information Canada et moi-même, et à cette occasion les rôles ont été inversés puisque cet organisme m'a demandé des renseignements.

**Des voix:** Bravo!

**M. Paproski:** J'aimerais poser une autre question, monsieur l'Orateur.

**M. l'Orateur suppléant (M. Laniel):** Le député doit obtenir le consentement unanime de la Chambre puisque le temps de parole du ministre est expiré. Le député de Cape Breton-East Richmond (M. MacInnis) a invoqué le Règlement.

**M. Paproski:** Alors, puis-je invoquer le Règlement?

**M. l'Orateur suppléant (M. Laniel):** Je devrais peut-être rendre une décision sur le rappel du Règlement. A mon avis, il s'agit plutôt de l'expression d'une opinion que d'un rappel du Règlement. Je ne crois pas que nous devrions profiter de rappels du Règlement ou de questions de privilège pour poser des questions, surtout lorsque le temps est limité. Je devrais demander clairement à la Chambre si elle consent à l'unanimité à laisser le député poser une question.

**Des voix:** D'accord.

**M. Paproski:** Merci, monsieur l'Orateur. Je voudrais tout simplement demander au ministre si l'envoi d'avis de réunions du parti libéral par le bureau du ministère du Travail à Hamilton fait partie des fonctions d'Information Canada. Nous remarquons que ce service a envoyé nombre d'avis pour le ministre dans sa circonscription. Cela fait-il partie de ses fonctions?